



## La responsabilité juridique des agents de régulation médicale (A.R.M.)

Réf : GSU024

Durée : 7h

*Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association*

### Objectifs

- › Connaître les textes réglementaires qui régissent la fonction de l'ARM
- › Être capable de développer un esprit critique vis-à-vis du travail réalisé quotidiennement
- › Être conscient de ses responsabilités, des conséquences et risques encourus

### Public\*

- › Agents de Régulation Médicale

### Programme

- › Présentation et définition de la responsabilité
- › Rappel de la notion d'appartenance à la fonction publique : - droit et devoirs - secret professionnel - secret médical
- › Les différents types de hiérarchies au sein de la fonction publique et leur responsabilité
- › La recherche de responsabilité dans une affaire médicolegale : -origine et nature de la requête - examen du Dossier de Régulation Médicale - prise en charge de la défense du fonctionnaire
- › La responsabilité professionnelle et individuelle : au sein du CRRA, qualité de la réponse téléphonique - respect des réglementations - application des procédures - conduite de sa relation inter personnelle
- › Définition de la faute professionnelle détachable du service : - contexte d'une mise en œuvre de la responsabilité civile - faute détachable du service

### Méthodes pédagogiques

- › Apports théoriques
- › Étude et analyse commentée de cas et de situations
- › Support pédagogique remis aux participants

### Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : quizz, étude de cas, mises en situation pratique...
- › Évaluation par objectif de formation
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › A distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

### Intervenants

- › Responsable de Régulation Médicale

### Délais d'inscription

*Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations*

### Accessibilité

*Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition*